# Belfius et les droits de l'homme

*Version de septembre 2023*

## LES DROITS DE L'HOMME, UNE QUESTION FONDAMENTALE POUR BELFIUS

Dans tout ce que nous faisons, nous nous engageons à faire en sorte que les gens se sentent libres, égaux, respectés et valorisés. Nous considérons ce respect des droits de l'homme comme un devoir et une évidence pour nous en tant que bancassureur et entreprise d'intérêt public. C'est aussi une condition fondamentale pour respecter notre devise Meaningful & Inspiring, que ce soit pour nos clients, nos employés et la société dans son ensemble. Notre politique en matière de droits de l'homme est inextricablement liée à notre ambition de renforcer notre position de bancassureur durable et éthique.

## CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Notre politique en matière de droits de l'homme s'applique à toutes les filiales et activités du groupe Belfius. Cela vaut également pour nos partenaires et nos fournisseurs : nous ne souhaitons travailler qu'avec des personnes et des entreprises qui partagent notre niveau de vigilance en matière de droits de l'homme et de droit du travail. Nous respectons également les droits humains de nos employés et nous attendons de chacun d'entre eux qu'il adhère strictement à cette politique.

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

**Le département ESG** s'occupe des questions ESG (environnementales, sociales et de gouvernance), y compris des droits de l'homme. Par conséquent, la personne responsable de l'ESG, qui dirige le département ESG et rend compte au CEO, est chargée de superviser les questions liées aux droits de l'homme au sein de Belfius.

**Chaque département** de l'entreprise est responsable du respect des droits de l'homme dans son domaine d'activité et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne application de notre politique. Belfius veille à ce que les droits de l'homme et les droits du travail soient respectés dans l'ensemble du groupe.

## NOS ENGAGEMENTS

Chez Belfius, nous ne nous contentons pas de respecter les exigences légales en matière de droits de l'homme (la loi belge et sa réglementation en matière de droits de l'homme et de droit du travail). Conscients de notre responsabilité en tant que bancassureur et entreprise d'intérêt public, nous voulons aller plus loin et nous améliorer constamment dans ce domaine. C'est pourquoi :

- Belfius applique une série de normes volontaires dérivées de normes et de principes internationaux :
  - la **Charte internationale des droits de l'homme** ;
  - la **Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail** ;
  - les **principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme** ;

- les **principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**, en particulier les recommandations relatives à la **conduite responsable des entreprises dans le secteur financier**.

- Belfius est signataire de normes internationales incluant des clauses relatives aux droits de l'homme qu'elle respecte pleinement :
  - les **principes du Pacte mondial des Nations unies** ;
  - les **principes pour une banque responsable de l'Initiative financière du PNUE** ;
  - les **principes pour une assurance durable de l'Initiative financière du PNUE** ;
  - les **principes des Nations unies pour l'investissement responsable**.

# NOTRE APPROCHE

## 1. Identifier et évaluer nos principaux enjeux en matière de droits de l'homme

En tant que bancassureur, nous reconnaissons les risques inhérents au fait d'être associés, de contribuer ou d'avoir des liens directs avec divers impacts négatifs sur les droits de l'homme. Pour ce faire, nous procédons à une analyse complète de nos activités, de notre portefeuille de clients, de nos fournisseurs et des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Cette approche nous aide à identifier les questions les plus critiques concernant les droits de l'homme qui requièrent de l'attention et la mise en place de mesures.

Nous avons réalisé une étude d'impact sur nos portefeuilles de banque commerciale et d'investissement au sein de Belfius Banque et Belfius Insurance afin d'identifier certains de nos risques et opportunités les plus significatifs en matière de droits de l'homme. Notre processus d'évaluation comprend l'examen de différents facteurs, notamment les secteurs d'activité, le contexte national (en Belgique, où la plupart de nos clients opèrent) et la pertinence des thèmes sociaux, y compris les droits de l'homme. En mesurant l'exposition du marché aux secteurs présentant des risques sociaux élevés, nous obtenons des informations précieuses sur les risques et les opportunités potentiels, et cela nous permet de déterminer nos principaux enjeux en matière de droits de l'homme.

Pour l'instant, cette évaluation de l'impact sur les droits de l'homme se limite à la banque commerciale et à la banque d'investissement au sein de Belfius Banque et de Belfius Insurance, mais nous avons l'intention d'étendre notre approche à d'autres domaines pertinents à l'avenir.

Dans le cadre de la gestion d'actifs, nous examinons les entreprises bénéficiaires des investissements en fonction de leur respect des normes internationales, telles que le Pacte mondial des Nations unies, qui couvrent les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de l'éthique des affaires, dans le but d'exclure les entreprises non conformes. À cette fin, nous faisons appel à un fournisseur de données ESG reconnu pour identifier les principaux problèmes liés aux droits de l'homme dans notre portefeuille. Une entreprise est jugée non conforme aux principes du Pacte mondial des Nations unies lorsqu'il est établi qu'elle est à l'origine de violations graves ou systémiques et/ou systématiques des normes internationales, y compris des violations des droits de l'homme, ou qu'elle y contribue.

Enfin, en tant que membre de plusieurs initiatives sectorielles, nous restons informés des tendances émergentes et des défis liés aux droits de l'homme dans le secteur financier. Ainsi, nous pouvons aligner nos priorités sur des objectifs plus larges et aborder collectivement les questions urgentes du secteur.

## 2. Remédier à l'impact sur les droits de l'homme

En raison de la nature de nos activités, nous reconnaissons que nos opérations sont plus susceptibles d'être liées ou de contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'homme que d'en être la cause directe. Bien que cela limite dans une certaine mesure notre capacité à atténuer ou à stopper les impacts négatifs, cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les réduire. Avec les entités concernées, nous pouvons nous engager à apporter des améliorations. Si aucune solution ne peut être trouvée, nous pouvons décider de mettre fin à la relation.

Notre approche est conçue de manière à évoluer parallèlement à la compréhension croissante du rôle que les institutions financières peuvent et doivent jouer pour atténuer efficacement les problèmes liés aux droits de l'homme.

Le déploiement du cadre de gestion des risques ESG (à partir de janvier 2024) clarifiera la manière dont nous gérons les risques associés aux problèmes en matière de droits de l'homme et le type de mesures à prendre pour traiter ces questions, ainsi que la manière dont elles seront suivies et évaluées.

## 3. Mécanismes de plainte et voies de recours

Il est essentiel de garantir l'accès à des voies de recours lorsque les droits de l'homme sont compromis. Belfius a mis en place un mécanisme de plainte qui permet aux clients d'exprimer les griefs qu'ils peuvent rencontrer. Ce mécanisme est conçu pour garantir que leurs préoccupations soient entendues, fassent l'objet d'un examen approfondi et soient traitées dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, nous avons également mis en place une procédure de lancement d'alerte au sein de Belfius, qui sert de canal sécurisé et confidentiel permettant aux employés d'exprimer leurs préoccupations, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme. En outre, les employés peuvent trouver un soutien en interne auprès de l'équipe psychosociale, mais aussi en externe par le biais d'un programme d'aide aux employés (EAP pour Employee Assistance Programme) s'ils se trouvent eux-mêmes en situation de détresse à la suite d'une injustice. L'EAP fournit une assistance externe gratuite, en complément des services de prévention internes, et de manière totalement confidentielle. Il est à la disposition des employés et de leur famille pour tout problème.

Nous reconnaissons le rôle essentiel des acteurs de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et de la justice sociale. Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'inclusion et de l'ouverture, nous les écoutons activement et prenons très au sérieux leurs commentaires et leurs plaintes. Nous considérons leurs idées comme des contributions précieuses qui nous aident à ajuster nos pratiques et nos politiques afin de mieux répondre aux préoccupations en matière de droits de l'homme.

# GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

Belfius vise à minimiser son impact négatif sur les personnes et la planète, et à augmenter son impact positif.

Nous traduisons cela dans nos relations avec nos différentes parties prenantes, qui ont toutes le droit d'être traitées avec respect et doivent elles-mêmes respecter les droits de l'homme :

## 1. Dans le cadre de nos activités principales (produits et services)

Nous sommes actifs dans tous les segments de l'économie belge et nombre de nos activités sont liées aux entreprises et aux entrepreneurs. Afin d'éviter les investissements et le financement d'activités controversées ou qui violent les droits de l'homme, Belfius a établi sa propre politique sectorielle : la Transition Acceleration Policy (TAP), c'est-à-dire sa politique d'accélération de la transition. Belfius vise à accélérer la transition vers une société et une économie plus durables en fixant délibérément certains critères qui doivent être respectés par les secteurs et les entreprises sensibles. Tous les secteurs ou entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies sont exclus. La violation d'un seul principe suffit comme critère d'exclusion.

Belfius exclut également tout investissement direct dans des obligations émises par des États qui ne répondent pas à une série de critères ou qui présentent des risques en matière de droits de l'homme. Les gouvernements, les organismes publics et les entreprises publiques des pays identifiés par la **Belfius Country Watchlist** (BCWL) sont exclus du financement. Il s'agit de pays soumis à des sanctions internationales, de pays qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies et de pays où les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme ou de violation d'embargos sont trop importants.

De plus en plus d'investisseurs cherchent à placer leur argent en fonction de leurs valeurs, de leurs convictions et du monde qu'ils souhaitent laisser aux générations futures. Ils comptent sur Belfius pour leur offrir cette garantie dans la gestion de leur épargne et de leurs investissements. En tant que gestionnaires de fonds, **Belfius Asset Management (Belfius AM), Candriam, Blackrock** et **JP Morgan** entretiennent un dialogue actif et constructif avec les entreprises dans lesquelles leurs fonds respectifs investissent. Ils expriment ainsi leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs idées à la direction de ces entreprises afin d'influencer positivement leurs stratégies de développement durable. Belfius AM et Candriam sont également signataires des principes des Nations unies pour l'investissement responsable (PRI, pour Principles for Responsible Investment). Pour plus de détails, voir les politiques d'engagement de Belfius AM et Candriam.

En tant que gestionnaire de son propre portefeuille d'investissement, **Belfius Insurance** investit ses réserves d'assurance conformément à la TAP, avec le soutien de Belfius AM. Veuillez également vous référer à la politique d'engagement sociétal de Belfius Insurance.

## 2. En ce qui concerne nos clients

Notre politique d'acceptation clientèle garantit que nous n'entrons en relation d'affaires qu'avec des clients avec lesquels nous pouvons développer une relation solide et personnelle de manière ouverte et honnête. Le sexe, l'origine ethnique, la langue, l'orientation sexuelle et la religion ne sont jamais pris en considération lorsqu'il s'agit de décider d'entrer ou non en relation avec nos clients (voir notre politique de non-discrimination).

Nous respectons la vie privée de nos clients. Nous garantissons la protection des données personnelles de nos clients et le respect de leur vie privée. L'utilisation des données personnelles est basée sur le consentement et les préférences du client conformément à la législation applicable (voir notre charte sur la vie privée).

## 3. En ce qui concerne nos employés

Belfius respecte les droits de ses employés et attend d'eux qu'ils respectent les valeurs de Belfius en matière de droits de l'homme.

- Un code de conduite pour les employés de Belfius exige une attitude honnête et éthique au travail.
- Conformément à la législation belge et à ses règlements en matière de droits de l'homme et de droit du travail, nous interdisons formellement le travail des enfants et le travail forcé dans l'ensemble de nos activités.
- La santé, la sécurité, le bien-être et le développement personnel et professionnel continu de nos employés sont de la plus haute importance pour nous. Pour en savoir plus, consultez notre politique de santé et de sécurité.
- Nous respectons la vie privée de nos employés. Nous garantissons la protection de leurs données personnelles et de leur vie privée.
- Belfius applique une politique de tolérance zéro en matière de fraude, de corruption et de blanchiment d'argent. Les politiques relatives à ces sujets sont disponibles sur notre site web.
- La discrimination des individus sur la base de caractéristiques personnelles telles que le sexe, la couleur de peau, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle, n'a pas sa place dans la culture d'entreprise de Belfius. Ainsi, Belfius applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence sur le lieu de travail liée aux caractéristiques personnelles, y compris en ce qui concerne le harcèlement verbal, physique et sexuel. Pour en savoir plus, consultez notre politique de non-discrimination.
- Belfius est signataire de la charte de la diversité des genres de **Women in Finance**. En signant cette charte, Belfius s'engage à offrir l'équité et l'égalité des chances aux hommes et aux femmes dans le secteur financier belge en prenant des initiatives visant à garantir l'égalité des sexes à tous les niveaux et en promouvant une culture inclusive. Belfius s'engage à fixer des objectifs, à prendre des mesures concrètes, à fixer des objectifs numériques positifs et à rendre compte publiquement de ses progrès chaque année.
- Rémunération :

  > Nos salaires sont conformes au marché. Nous nous assurons ainsi d'attirer et de conserver les meilleurs talents et de verser à nos employés un salaire juste et décent. Nous pratiquons l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

  > La rémunération des dirigeants se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable de la rémunération des dirigeants est partiellement liée aux progrès de la banque en matière de durabilité et au respect des droits de l'homme et des droits du travail. Vous trouverez davantage d'informations sur notre déclaration sur l'ESG et la rémunération ici.
- Belfius se conforme à toutes les lois, règles et réglementations applicables en Belgique. Il s'agit notamment de la législation sur les conventions collectives, les négociations et la liberté d'association.

  Les conditions de travail de tous les employés (à l'exception des cadres supérieurs qui font l'objet d'une politique spécifique) sont régies par des conventions collectives. Les travailleurs sont représentés par des délégués du personnel qui consultent régulièrement la direction sur tous les sujets liés aux conditions de travail des employés, qu'il s'agisse du bien-être, de la sécurité et des droits des employés, de la limitation des heures de travail, du télétravail, de la participation des employés aux résultats financiers de l'entreprise ou de la politique de mobilité, entre autres. La direction de Belfius entretient un dialogue constructif avec tous les représentants du personnel (syndicats) avec lesquels elle interagit en partenariat et dans un esprit de confiance.

  Tout employé qui constate une violation des droits de l'homme chez Belfius est invité à la signaler via une procédure de lancement d'alerte communiquée au sein de l'entreprise.

## 4. En ce qui concerne nos fournisseurs

Il est important que les produits et services que nous utilisons dans le cadre de nos activités respectent les droits de l'homme et le droit du travail. Nous attendons donc de nos fournisseurs qu'ils adoptent un comportement conforme à nos propres valeurs. À cette fin, nos fournisseurs signent un code de conduite en matière de développement durable à l'intention des fournisseurs. Par ce code, les fournisseurs s'engagent, ainsi que leurs filiales et fournisseurs, à défendre, soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement reconnus. Des évaluations régulières déterminent leur niveau d'implication dans ces domaines. Un suivi des performances et des mesures correctives sont demandés si nécessaire.

# UN DOCUMENT ÉVOLUTIF

Cette politique évoluera au fil du temps pour intégrer de nouveaux engagements, des changements dans nos pratiques et des modifications de la réglementation. À cet égard, nous encourageons les parties prenantes à contacter Belfius si elles ont des doutes ou des questions concernant la portée pratique de cette politique et à nous signaler les éléments manquants. Les remarques, les plaintes et toute infraction présumée à la présente politique en matière de droits de l'homme ou à l'une des politiques de Belfius citées ici peuvent être signalées par e-mail à l'adresse suivante : mailto: esg@belfius.be. Nous traiterons les commentaires le plus rapidement possible et prendrons des mesures pour améliorer notre fonctionnement si nécessaire.

Chaque année, Belfius rend compte de l'évolution de son approche en matière de respect des droits de l'homme et des résultats associés dans son rapport annuel sur le développement durable.

Cette politique des droits de l'homme est accessible au public dans sa dernière version sur le site web de Belfius.